

Commune de Nébias. COMPTE-RENDU DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 AVRIL 2023.

Présents (7) : Bonnéry Alain, maire ; Mmes Campillo Ludivine, Emidio Suzel, Micheau Maryse ; MM Candille Gérard, Claras Jean-Luc, Graïa Richard, Jaulens Francis, Voisin Patrick.

Absente excusée : Dassé Christiane.

Absent : Conte Eric.

Secrétaire : Claras Jean-Luc.

Procurations : Dassé Christiane à Alain Bonnéry

Public : 2 personnes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par le maire qui préside.

- Le procès-verbal de la réunion du conseil du 14 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
- **Délibération N° 21** : budget général prévisionnel M57. Le budget communal pour 2023 équilibre recettes et dépenses à 124 722,00€ en investissement et à 740 083,00€ en fonctionnement.
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
-
- **Délibération N°22** : budget eau / assainissement prévisionnel M49. Le bidhet eau / assianissement 2023 équilibre recettes et dépenses à 266 994,00€ en investissement et à 125 975€ en fonctionnement.
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
- **Délibération N°23** : taux des taxes locales. Le maire propose de ne pas augmenter cette année encore les taxes locales. Il propose un taux de 56,41% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (dont 30,69% de taux départemental), 172,80% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et 26,66% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
- **Délibération N°24** : subventions aux associations. Les subventions communales aux associations sont votées de la manière suivante : ACCA : 150,00€ ; école musique Quillan : 180,00€ ; ALF : 25,00€ ; Les cheveux d'argent : 50,00€ ; Club belote : 250,00€ ; la Boule nébiassaise : 1000,00€ ; parents d'élèves : 500,00€ ; Ste-Marie / Ste-Claire : 200,00€ ; Club Léo Lagrange : 500,00€.
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
- **Délibération N°25** : subvention d'équilibre du budget M57 au budget M49. Pour équilibrer le budget eau / assainissement, il conviendrait d'augmenter de manière très sensible le prix de l'eau. Le maire propose au conseil municipal de ne pas procéder à cette augmentation et pour compenser, de voter une subvention d'équilibre de 20 000,00€ du budget général vers le budget M49.
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- **Délibération N°26 : rôle des bénéficiaires du bois d'affouage.**
L'attribution des lots de bois de chauffage de la coupe affouagère 2023 a été déterminée par tirage au sort. Le conseil municipal doit confirmer la liste des personnes inscrites remplissant les conditions relatives à l'affouage, soit 53 personnes résidents permanents pour les lots de 2 stères (90€) et 23 personnes propriétaires de maisons secondaires pour les lots de 1 stère (45€).

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Personnel communal.** Le maire informe le conseil que M. Maurice Ferrier, agent technique, remplit les conditions pour faire valoir ses droits à la retraite. Il a rendez-vous au Centre départemental de gestion le 25 Avril pour établir le calendrier de départ. Il sera nécessaire de prévoir son remplacement.
- **Gérance Le Thury :** les gérants actuels sont en activité depuis un an. Comme prévu lors de la signature du bail, il est nécessaire de faire le bilan de cette année. Il sera organisé une réunion entre les gérants et le conseil municipal dans les prochaines semaines.
- **Achat matériel :** Jean-Luc Claras, adjoint au maire, propose l'achat d'une batterie portable et d'une débroussailleuse adaptable à celle-ci. L'objectif est d'équiper les employés de matériel silencieux (adapté aux horaires d'été) et d'économiser du carburant.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- **Infraction au code de l'urbanisme.** Le maire rend compte de la réunion qu'il a eue en compagnie de J-L Claras avec Mme Ribera Inès en présence et sur convocation de M . le conciliateur de justice. Un accord provisoire a pu être trouvé. Mme Ribera a informé de son projet d'élevage de larves d'insectes (à vocation de remplacement des pesticides) nécessitant sa présence physique sur le site incriminé. Le maire a accepté dans ces conditions de suspendre la procédure en cours pour infraction au code de l'urbanisme. Il a précisé à Mme >Ribera que cette suspension est soumise à l'obligation de celle-ci d'obtenir auprès de la Chambre d'agriculture et de la MSA le statut d'éleveuse, et si ce dossier était accepté, de demander toutes les autorisations nécessaires auprès des services de l'urbanisme d'ériger les structures qui posent actuellement problème. Mme Ribera s'y est engagée. Affaire à suivre.
- Mme Campillo signale qu'une tuile du toit de l'école est tombée dans la cour. Le maire fera examiner le toit par une entreprise.
- Elle demande ensuite où on en est du numérotage des rues, indispensable pour le déploiement de la fibre. Le maire précise que c'est en cours, qu'il y a beaucoup d'anomalies et de manques à corriger, et que des plaques de numéros ont été commandées.

Dans le public, des questions sont posées sur les montants des subventions aux associations et des ajustements proposés.

La séance est levée à 19h50.

*Fait à Nébias le 07 Avril 2023.
Vu, le maire, Alain Bonnéry.*